

ALERTE SÉCHERESSE



DES RESTRICTIONS SONT EN COURS

Pour les **particuliers**, des restrictions sont mises en place, **notamment** :

- Interdiction de laver des véhicules en dehors des stations équipées de dispositifs économes en eau
- Interdiction d'arroser potagers et plantations entre 10h et 18h
- Interdiction de remplir et mettre à niveau les piscines
- Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, etc. entre 8h et 20h
- Interdiction de laver terrasses et façades

Pour les **installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE) : report des opérations exceptionnelles et réduction des prélèvements de 5 %

Pour les mesures applicables aux **autres usages**, consultez l'**arrêté préfectoral** disponible à l'accueil, en mairie et sur le site internet des services de l'État dans l'Orne.



Pour suivre l'actualité relative à la sécheresse dans votre secteur, consultez le site internet des services de l'État dans l'Orne, ou scannez ce QR code.



Communes de Flers Agglo concernées :

Athis-Val-de-Rouvre, Aubusson, Bellou-en-Houlme, Berjou, Briouze, Cahan, Caligny, Cerisy-Belle-Etoile, Durcet, Flers, La Bazoque, La Chapelle-Biche, La Lande-Patry, La Lande-Saint-Siméon, La Selle-la-Forge, Landigou, Landisacq, Le Grais, Le Ménil-de-Briouze, Lonlay-le-Tesson, Ménil-Hubert-sur-Orne, Montilly-sur-Noireau, Pointel, Saint-André-de-Briouze, Saint-Georges-des-Groseillers, Saint-Paul, Saint-Philbert-sur-Orne, Saint-Pierre-du-Regard, Sainte-Honorine-la-Chardonne, Sainte-Opportune